

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

CE 0418-02

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 27 mars 2018 vers les 18 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Raymonde Cossette, commissaire  
Monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents  
Monsieur Luc Gaudreault, commissaire  
Madame Nancy Gélinas, commissaire - Vice-présidente du comité exécutif  
Madame Line Lecours, commissaire  
Madame Patricia Pépin, commissaire

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Est aussi présent, monsieur Jean-François Gamache, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

### **RÉSOLUTION CE 39 0318 :**

Madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0318-01 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

## **2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

### **RÉSOLUTION CE 40 0318 :**

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 27 février 2018 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 0318-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

### **3. Sujets présentés par les Services des ressources humaines**

Aucun sujet.

### **4. Demandes d'aide ou de contribution financière**

#### **RÉSOLUTION CE 41 0318 :**

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a le mandat de disposer des demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a procédé à l'examen de demandes en tenant compte des critères établis par la Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soient autorisées les demandes de contribution ou d'aide financière décrites au document CE 0318-03.

Adoptée à l'unanimité.

### **5. Clôture de la séance**

#### **RÉSOLUTION CE 42 0318 :**

Madame la commissaire Raymonde Cossette PROPOSE, vers les 18 h 55, que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT

Jean-Jacques

SECRÉTAIRE

Me Jean-François Jambou

J.-J.  
Président(e)  
J.F.  
Secrétaire